



Stiftung Schweizerisches Notariat
Fondation Notariat Suisse
Fondazione Notariato Svizzero

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2009

Introduction

Inscrite au registre du commerce le 17 juillet 2004 (FOOSC du 21 juillet 2004) et placée sous le contrôle de l'autorité fédérale de surveillance des fondations le 8 novembre 2004, la Fondation Notariat Suisse conclut, en 2009, son cinquième exercice social.

Elle est dirigée par un Conseil de fondation, lui-même assisté par une Commission « Formation » et une Commission « Nouvelles Technologies ».

Conseil de fondation

En 2009, le Conseil de fondation a tenu deux séances (les 28 avril et 7 décembre 2009).

Au chapitre formation, le 3^{ème} séminaire qui s'est déroulé le 20 janvier 2009 a connu, aussi bien à Lausanne qu'à Zurich, un succès inespéré. Le Conseil de fondation a décidé d'organiser un 4^{ème} séminaire qui se déroulera en 2011, laissant le soin à la Commission formation d'en définir le thème.

Dans le domaine des « Nouvelles Technologies », les projets de la société SDMS SA, dont la Fondation détient une participation et dans le Conseil d'administration de laquelle siègent deux membres du Conseil de fondation, sont toujours d'actualité, respectivement au stade des tests, qu'il s'agisse du registre électronique des officiers publics de Suisse ou de l'archivage électronique

En outre, la Fondation mène des études relatives à l'acte authentique électronique (« minute électronique », instrumentation à distance).

M^e Philippe Frésard, à Berne, et M^e Rudolf Fasler, à Aarau, demeurent secrétaire du Conseil, resp. comptable de la Fondation, alors que la société Buchhaltungsservice J. Wälti, à Safenwil, est l'organe de révision.

Le Conseil de la Fondation Notariat Suisse est composé des membres suivants: M^{es} Philippe Bosset, André Brunner, Klaus Bürgi, Carlo Luigi Caimi, Pierre-Philippe Courvoisier, Etienne Jeandin, Grégoire Piller, M. le Prof. Denis Piotet (représentant du Comité consultatif) et M. Jürg Schmid.

Comité consultatif

Le Comité consultatif n'a tenu aucune séance en 2009.

Commission Formation

La Commission Formation s'est réunie à une seule reprise en séance plénière en 2009 (28 septembre), afin surtout de faire un débriefing concernant le 3^{ème} séminaire de formation continue notarial sur le thème « La vente immobilière » (le 20 janvier 2009 à l'Université de Lausanne en français, en vidéoconférence avec Manno au Tessin et à Zurich en allemand). La planification et l'organisation des deux séminaires ont été accomplies de manière très professionnelle notamment grâce à l'activité des sous-groupes de travail et des cellules responsables au plan administratif. Il y a eu près de 750 participants au total, soit env. 300 à Lausanne et Manno et env. 450 à Zurich, ce qui est extraordinaire.

Les séminaires de formation continue de Lausanne et de Zurich ont donc connu un succès inespéré. Globalement, la satisfaction des participants a été grande ; il y a même eu des propositions pour de futurs thèmes pratiques.

L'ouvrage comprenant les contributions de l'édition 2009 du séminaire a été publié en janvier 2010, puis adressé à tous les participants.

Le prochain séminaire sera organisé le 18 janvier 2011 à Lausanne/Manno (responsables : Etienne Jeandin, Michel Mooser et Franco del Pero) et le 30 août 2011 à Zurich (responsables : Jürg Schmid, Jörg Schmid et André Brunner). Les coûts du séminaire restent fixés à Fr. 400.-/personne. Le thème du séminaire sera « Les servitudes et le nouveau droit de la cédula hypothécaire ».

La Commission se compose de M^{es} Philippe Bosset, André Brunner, Etienne Jeandin, Michel Mooser, Franco del Pero et Jürg Schmid ainsi que du Prof. Jörg Schmid.

Commission Nouvelles Technologies

La Commission Nouvelles Technologies s'est réunie à une seule reprise en séance plénière en 2009 (28 septembre).

Le Registre électronique des officiers publics de Suisse est en phase d'essai et qu'il jouera un rôle important dans la mise en œuvre du tout nouvel art. 55a T.f. CCS et dans le cadre des travaux relatifs à l'Ordonnance d'application. Cela permettra d'identifier électroniquement les notaires.

Le Registre répertoriera deux types de notaires, ceux qui sont patentés mais sans signature électronique et ceux qui le sont avec clé électronique. On envisage aussi que les cessions de cédulas hypothécaires de registre puissent se faire par les banques de manière électronique grâce à un contrôle des pouvoirs des employés des banques inscrits au registre électronique en train d'être mise en place parallèlement au Registre (des notaires).

L'archivage électronique des actes (question de droit cantonal pur) est aussi à l'ordre du jour, mais chaque canton devra mettre en place les dispositions légales nécessaires. Il existe déjà un projet conjoint entre SDMS SA et les notaires des cantons de Vaud, de Genève et du Tessin. Des visites ont été rendues aux notaires français, allemands, espagnols et italiens ; ces derniers sont les plus performants. Les notaires italiens sont prêts à offrir tout le développement de leur système tel qu'il est aujourd'hui ; le développement suivant, tenant compte des spécificités suisses, devra être payé. La

société SDMS SA a obtenu un prêt de Fr. 390'000.- de la Fondation Notariat Vaud pour ce faire. Des discussions sont en cours avec Swisscom pour éventuellement prendre en charge tous les constats concernant l'identité des personnes auxquelles sont attribuées des clés électroniques.

Le notariat a également d'excellents rapports avec l'OFJP qui, sous la plume de Mme Jagmetti-Greiner, par courrier du 09/04/2009, a mandaté la Fédération Suisse des Notaires qui a elle-même associé la Fondation Notariat Suisse pour élaborer une étude sur la forme authentique électronique. Un avis de droit a été rédigé par M^e Michel Mooser, notaire à Bulle et professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Fribourg, avis de droit dont l'analyse, par les organes de la Fondation a commencé en 2009 et s'est poursuivie en 2010.

Berne, le 28 juin 2010

FONDATION NOTARIAT SUISSE

Philippe Bosset, président

Klaus Bürgi, vice-président